Image not found or type unknown

Passage temps partiel thérapeutique à temps partiel classique

Par **Sde**, le **29/12/2023** à **11:01**

Bonjour.

Je sollicite votre aide car j'ai qlq problèmes avec mon employeur.

La situation est la suivante : je suis en mi temps thérapeutique jusqu'au 31 décembre 2023.
Je passe à 40% classique au 1er janvier 2024.

Dans mon entreprise il y a un décalage de paie, cad que sur mon bulletin de paie du mois de décembre 2023 ce sont les jours de novembre 2023 qui apparaissent.

Mon employeur m'informe qu'étant donné mon changement de contrat au 1er janvier 2024, le décalage de paie ne s'applique plus. Est-ce normal ?

J'ai donc demandé comment allaient être payés les jours de décembre et la réponse est la suivante :

Calcul du salaire à 40% pour janvier auquel sont déduits les jours d'absence de décembre dû à mon mi temps thérapeutique.

Ce qui a pour conséquence salaire très très bas en janvier 2024.

De plus, j'ai posé 7 jours de cp en décembre 2023 et 4 jours de cp en janvier 2024 mais je n'ai aucune réponse sur comment ils vont être payés.

Je ne comprends donc pas pourquoi des jours d'absence de décembre dû à mon mi temps thérapeutique vont être déduits de mon salaire de janvier 2024 lui même à 40%.

Et pourquoi les jours de décembre ne vont pas être payés non plus.

Je vous remercie de votre aide

Par **Marck.ESP**, le **29/12/2023** à **18:57**

Bonjour et bienvenue
C'est un cas tout à fait particulier, que vous devriez trancher avec la DRH ou le service paie.

Vous pouvez aussi prendre contact avec un syndicat, qui vous aidera à vous défendre.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés